

F0000210

X

F0000210
10
10

RAPPORT DE MISSION :

Atelier Regional INSAH/SPAAR

Ouagadougou : 22-26 Juillet 1991

L. CISSE et P. SALL

INTRODUCTION :

Mr. L. CISSE, entant que representant du Directeur General de l'ISRA et Mr. P. SALL, designe comme expert par le DG, ont participe a l'atelier regional INSAH/SPAAR sur les orientations du plan d'action des recherches agricoles dans le Sahel qui s'est tenu du 22 au 26 Juillet 1991 a OUAGADOUGOU/BURKINA-FASO.

Cet atelier fait suite aux reunions de Janvier 1991 a BAMAKO et Mai 1991 a ABIDJAN. Il s'est deroule en deux phases: Reunion des experts (22-24/7/1991) - Reunion des directeurs (25-26/7/1991). La reunion des experts devrait permettre d'etudier de maniere approfondie les dossiers prepares et de formuler des propositions concretes aux directeurs generaux de la recherche agricole des pays du Sahel.

REUNION DES EXPERTS:

Le premier jour a ete consacre a la presentation et a la discussion des trois rapports:

*Plan d'action pour le renforcement de la recherche agricole le Sahel et conclusions de la deuxieme pleniere du SPAAR tenue a ABIDJAN (T. DJALLOW et M. TOURE).

*Reflexion sur la notion de poles de recherche dans le Sahel (M. SEDOGO ET C. BELEM).

*Note de synthese sur les mecanismes de financement consolide (J. WEIJENBER).

En plus de ces documents il a ete demande a chaque participant de faire une presentation succinte de son institut en rapport avec le projet de revitalisation de la reherche agricole au Sahel.

Une derniere version de la note sur le CERAAS, preparee par

l'ISRA a ete distribuee a l'ensemble des participants de la reunion;cette note a ete jointe aux autres documents pour servir de base de travail.

Le second jour a ete consacre aux travaux de groupes.A cet effet deux groupes ont ete constitues. Chaque groupe avait a identifier des priorites de recherches ,a proposer des poles de recherches (Tbeme de recherches et Localisation) dans les domaines des productions vegetales, animales,des ressources naturelles et de l'ecologie-environnement.Les modalites d'acquisition,de gestion et de mobilisation des financements devaient etre egalement traitees pour elaborer des propositions ou des recommandations.

MM.P. SALL et N. MBAYE(CORAF) ont ete designes pour presider les reunions des deux deux groupes.M. CISSE a,par ailleurs comme d'autres collegues (INERA,INRAN et IER),participe aux travaux des groupes.

Une pleniere aeu lieu le 24/7 dans l'apres-midi pour examiner les travaux des deux groupes et en faire une synthese.

REUNION DES DIRECTEURS:

Apres l'ouverture officielle,le 25 Juillet 1991 a 9.30 a.m,par le ministre des Enseignements Secondaires Superieurs et de la Recherche scientifique en presence de son collegue de l'Agriculture et l'Elevage et du secretaire executif du CILSS,les directeurs ont commence l'examen du rapport des experts.Des amendements et apports nouveaux ont ete faits au texte initial dont la derniere version est donnee en annexes.Ce texte va etre complete par un tableau de bord qui precisera les actions concretes a mener les echeanciers et les personnesfororganismes impliquees.La reunion des directeurs a egalement adopte une recommandation speciale sur les recherches en biotechnologie qui est fournie en annexes. La ceremonie de cloture de l'atelier a ete tenue le 26/7 1991 a 16.30 p.m;le discours a ete prononce par le conseiller technique+

Ministre des Enseignements Secondaires Supérieurs et de la Recherche Scientifique.

CONCLUSIONS:

L'atelier s'est déroulé, d'une manière générale, dans de bonnes conditions de travail et avec un esprit positif en ce qui concerne l'option de régionalisation des recherches agricoles dans le Sahel (création de pôles à vocation régionale).

Les thèmes prioritaires de recherches ont été également retenus avec un large consensus. Le nombre de pôles de recherches à mettre en place n'a pas été définitivement arrêté.

Le SENEGAL a été retenu pour abriter le pôle de recherches sur la Pathologie et la Productivité des petits ruminants.

Dans le domaine de la Gestion et de la Conservation des ressources naturelles (sols et eaux), il a été retenu de créer un pôle de recherches; celui-ci sera basé dans un des trois pays suivants:

MALI - BURKINA FASO - SENEGAL.

L'INSAH devra, en collaboration avec les chercheurs expérimentés de ces pays dans le domaine concerné, poursuivre le travail pour préciser les actions de recherches de ce pôle et le pays le mieux indiqué pour l'abriter.

Dans le domaine des ressources génétiques et de l'amélioration variétale, les pays et les spéculations retenus sont:

*B. FASO, maïs; MALI, sorgho

*NIGER, mil et niébé; SENEGAL, arachide

Ces pays seront chargés de développer une base phylogénétique

regionale et seront les leaders dans l'amélioration variétale de l'espece consideree. Toute fois ,considerant qu'un seul pays peut difficilement prendre en charge l'ensemble des besoins en matiere d'amélioration variétale pour une plante donnee,la repartition des differentes actions de recherches pour les cinq produits retenus se fera apres une analyse des capacites,des competences humaines,des contraintes biotiques et abiotiques des quatre pays concernes.

A N N E X E S

- Calendrier des travaux
- Rapport final
- Recommandation sur la biotechnologie
- Note sur le CERAAS
- Liste de présence

ATELIER REGIONAL INSAH/SPAAR

CALENDRIER DES TRAVAUX

A/. REUNION DES EXPERTS : 22 - 23 JUILLET 1991

PRESIDENT : KERE Adolphe
VICE PRESIDENT : SOME Léopold
RAPPORTEURS : JAN
TRAORE Moussa
KEN Jhom

22 JUILLET 1991 TRAVAUX EN PLENIERE :

08H 00 - 08H 30 : Cérémonies d'ouverture
* Discours introductif Directeur Général INSAH
* Discours d'ouverture Directeur Général CNRST

08H 45 - 10H 15 : Présentation et discussion du plan d'action
pour le renforcement de la recherche agricole
dans le SAHEL et des conclusions de la 11^e
plénière du SPAAR tenue à Abidjan (DJALLOW
Moctar TOURE)

10H 15 - 10H 30 : Pause café

10H 30 - 12H 30 : Présentation et discussion sur les concepts de
pôles de recherche (SEDOGO - BELEM)

12H 30 - 15H 00 : Pause

15H 00 - 16H 30 : Présentation/Discussion sur le concept de fonds
de recherche (JAN)

10H 30 - 17H 00 : Pause

17H 00 - 18H 30 : Contributions nationales (Experts).

23 JUILLET 1991

MATINEE

- 8H 00 - 12H 30 : Groupes de travail : identification des
priorités et désignation des pôles de recherche et des actions pilotes.
- Groupe 1 : Productions végétales/Productions Animales
 - Groupe 2 : Ressources naturelles - Ecologie - Environnement.

APRES MIDI

- 15H 00 - 16H 30 : Synthèse de travaux de groupe
16H 30 - 17H 00 : Pause
17H 00 - 18H 00 : Clôture réunion des experts

B/. VISITE DE TERRAIN : 24 JUILLET 1991

- 07H 30 - Départ pour SABOU
09H-10H- Arrivée SABOU - Visite
10H 30 - Arrivée à Koudougou - Rafrachissement
11H 30 - Arrivée à SARIA - Visite de la Station
13H 30 - Fin de la visite - Repas à SARIA
15H 00 - Départ pour OUAGADOUGOU
18H 00 - COCTKTAIL.

C/. REUNION DES DIRECTEURS : 25 - 26 JUILLET 1991

PRESIDENCE : INSAH/SPAAR
VICE-PRESIDENT : SEDOCO Michel
RAPPORTEURS : -NETTOYO
-JAN

25 JUILLET 1991

08H 30 - 09H : CEREMONIES D'OUVERTURE

- * Discours du Secrétaire Exécutif du SPAAR
- * Discours du Secrétaire Exécutif du CILSS
- * Discours du Ministre E.S.S.R.S.

09H 15 - 10H 30 : Présentation du plan d'action
10H 30 - 11H 00 : Pause
11H 00 - 12H 30 : Discussions
12H 30 - 15H 00 : Pause
15H 00 - 16H 30 : Discussions sur les notions de pôles et
fonds de recherche
16H 30 - 17H 00 : Pause
17H 00 - 18H 00 : Présentation des documents sur les
priorités régionales, les pôles de recherches
et les actions thématiques.
(Conclusions des experts)

26 JUILLET 1991

09H 30 - 10H 30 : Discussions sur les priorités régionales,
les pôles de recherche et les actions thé-
matiques.
10H 30 - 11H 00 : Pause café
11H 00 - 12H 30 : Suite des discussions
12H 30 - 15H 00 : Pause
15H 00 - 16H 30 : Synthèse - clôture :
* Lecture des principales conclusions et
recommandations
* Discours Ministre E.S.S.R.S.

RAPPORT FINAL DE L'ATELIER REGIONAL INSAH-SPAAR

OUAGADOUGOU 22 - 26 JUILLET 1991

- PREMIERE VERSION -

Suite aux recommandations de la 11ème session plénière du SPAAR tenue à Abidjan en Mai 1991, l'INSAH et le SPAAR ont décidé d'organiser un atelier régional portant sur les orientations suivantes :

- la définition et identification des thèmes prioritaires à portée régionale ;
- la définition des pôles de recherche ;
- et le développement institutionnel des S.N.R.A. des pays membres du CILSS.

Les documents ci-après ont servi de discussions :

- relance de la recherche agricole au Sahel. Lignes d'action proposées par INSAH/SPAAR (Projet Mai 1991) ;
- stratégie et programmation quinquennale 1990-1994 - INSAH ;
- note de discussion sur le mécanisme consolidé de financement (M.C.F.) de la recherche agricole au Sahel ;
- réflexion sur la notion de pôles de recherche dans le Sahel (INSAH) ;
- les contributions des Etats membres du CILSS.

Cet atelier s'est déroulé en deux phases :

- examen des documents par les Experts des SNRA
- validation des conclusions des travaux des Experts par les Directeur Généraux des **SNRA**.
(Liste des participants jointe en annexe)

A - DEFINITION DES THEMES PRIORITAIRES DE RECHERCHE

Les débats ont permis de définir et de retenir les thèmes de recherche ci-après comme prioritaires et de portée régionale:

I - CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

II - AMELIORATION ET SECURISATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

III- APPUIS A LA RECHERCHE

Pour certains de ces thèmes, des actions de recherche prioritaires ont été identifiées

I - AXE CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Dans ce thème se dégagent trois (3) volets prioritaires de recherches à savoir :

1.1. Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols

Dans ce domaine un accent particulier devra être mis sur :

- a/- l'amélioration de la fertilité des sols cultivés
- b/- la gestion et la valorisation agricole de l'eau

1.2. Aménagement et Gestion des Formations Naturelles

La recherche s'attellera prioritairement à :

- a/- la mise au point des technologies de régénération des formations naturelles ;
- b/- la mise au point des méthodologies de gestion des formations naturelles.

1.3. Développement de méthodologies de gestion des terroirs

Les résultats des recherches sur les thèmes cités plus haut doivent aboutir à la définition de modèles de management des terroirs applicables dans tous les pays.

II - AMELIORATION ET SECURISATION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

Il convient de distinguer au niveau de ce thème, les actions se rapportant aux productions végétales de celles relatives aux productions animales.

2.1. Productions végétales

Au stade actuel des recherches agricoles des pays du CILSS, il convient d'axer les efforts dans le domaine des productions végétales sur les actions prioritaires ci-après :

2.1.1. Recherches en protection des végétaux

La priorité sera portée d'une part sur les plantes parasites et les mauvaises herbes et d'autre part sur la lutte intégrée contre les ravageurs des cultures. Une attention particulière sera portée sur l'impact des produits chimiques dans l'écosystème.

2.1.2. Technologie post-récolte et transformation de produits

Les actions de recherche à développer dans ce volet concerneront prioritairement les problèmes de conditionnement et de conservation des récoltes, à travers la mise au point de petits matériels appropriés et de techniques de conservations basée prioritairement sur l'utilisation des ressources locales.

La transformation des produits sera abordée dans l'optique d'une meilleure valorisation de ceux-ci en relation avec le développement des marchés.

2.1.3. Cultures de diversification

(Cultures maraîchères, fruitières)

La sécurité alimentaire dans les pays du CILSS passe aussi par le développement des cultures telles que les cultures maraîchères et toute autre production génératrice de revenus pour les producteurs en fonction des opportunités du marché.

2.2. Productions animales

2.2.1. Alimentation animale

Dans ce volet, l'attention a été portée sur :

- a/- les recherches sur les ressources fourragères naturelles ;
- b/- la valorisation des résultats des recherches et leur transfert pouvant favoriser l'utilisation des résidus de récolte et des sous-produits agro-industriels.

2.2.2. Pathologie et productivité des petits ruminants

Compte tenu de l'importance des petits ruminants dans tous les pays du Sahel, il convient de leur porter une attention particulière.

Dans ce cadre, les efforts seront prioritairement mis sur la pathologie et l'étude des techniques permettant d'améliorer la productivité des petits ruminants.

2.2.3. Transformation des produits d'origine animale

Tenant compte des problèmes de commercialisation rencontrés dans la sous-région, le groupe suggère qu'une réflexion soit menée sur les possibilités de transformation des produits d'origine animale en relation, avec le développement des opportunités du marché.

III - APPUIS A LA RECHERCHE

On a regroupé dans ce domaine, les actions d'appui à la recherche de base qui devront servir de support pour le développement des recherches prioritaires identifiées. Parmi celles-ci, on retiendra :

3.1. Les ressources génétiques végétales, animales et forestières

Dans une optique d'amélioration et de création de variétés et espèces, un effort particulier devra être mis sur la collecte, l'évaluation, la caractérisation et la conservation des ressources génétiques.

3.2. Développement des Biotechnologies

Une étude exhaustive des activités de recherche dans le domaine de la biotechnologie est à réaliser pour l'ensemble de la sous-région. Une recommandation spéciale de l'atelier définit les termes de référence de cette étude.

3.3. Les recherches sur les politiques agricoles

Le cadre d'action INSAH/SPAAR a défini les grandes orientations régionales en matière d'appui à la recherche sur les politiques agricoles. Il convient de rappeler à cet effet que ces recherches auront pour but de renforcer les capacités d'analyse économiques des S.N.R.A. de manière à assurer l'ajustement continu des stratégies de recherche nationale à la dynamique d'un environnement économique en mutation.

Le secteur de la documentation et de l'information scientifique et technique doit être renforcé en vue de la valorisation des résultats attendus des différentes actions de recherche des S.N.R.A.

B - NOTION DE POLES DE RECHERCHE

Les actions de recherche définies dans le cadre des pôles concernant l'ensemble des systèmes nationaux de recherches agricoles des pays du CILSS. Ces pôles doivent constituer des points d'épanouissement des autres S.N.R.A.

Les discussions sur les pôles de recherche ont porté sur les critères de choix, les attributions et le fonctionnement, Des propositions concrètes ont été formulées dans ce sens pour certains thèmes prioritaires de recherche.

1 - LES CRITERES DE CHOIX DES POLES DE RECHERCHE

Le pôle a été défini comme un programme national ouvert à la Coopération régionale. Ce programme devra alors être renforcé afin d'assumer pleinement sa mission et son rayonnement régional.

Il est recommandé l'adoption d'un texte de base régissant la vie des pôles de recherche. Le respect de ce texte servant de règlement intérieur, sera l'une des clauses du protocole d'accord entre le pays hôte et le CILSS/INSAH.

Les critères de choix de pôles ci-dessous, proposés dans la note de réflexion ont été retenues après discussions. Ils peuvent être résumés comme suit :

a/- avoir des plans directeurs à moyen et long terme. Ces plans comme précédemment décrits, établissent les priorités, les réformes institutionnelles. Ces réformes devraient conférer entre autre à l'institution de recherche une plus grande autonomie dans sa gestion financière et administrative.

b/- avoir des équipes de recherches nationales confirmées et regrouper au sein de ces équipes des masses critiques de chercheurs de haut niveau scientifique capables d'entreprendre des activités de portées régionales..

c/- être capable administrativement d'accueillir des chercheurs non nationaux de haut niveau dans le cadre de la coopération régionale.

d/- posséder des infrastructures et des équipements adaptés ou avoir des capacités de les développer.

e/- avoir déjà entrepris ou être capable d'entreprendre des programmes de recherche d'intérêt commun.

f/- présenter des Conditions écologiques favorables pour la conduite d'un ou plusieurs thèmes fédérateurs.

Enfin, l'atelier a entériné en plus de ces critères retenus, le principe d'évaluation de ses programmes et de sa structure elle-même par une instance nationale et/ou régionale.

II - ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT D'UN POLE DE RECHERCHE

Le pôle de recherche doit servir de centre d'excellence pour un domaine spécifique. Le pôle de recherche est chargé de développer des technologies que les autres SNRA auront à adopter dans leur milieu avant la diffusion.

Le pôle doit aussi développer et coordonner les méthodologies qui seront utilisées par les autres SNRA.

Le pôle assure la formation et la diffusion de l'information scientifique et technique et d'appui technique aux autres SNRA.

Il servira enfin, de point de rencontre (forum) des chercheurs de la sous-région travaillant dans les mêmes domaines.

Les dispositions ci-après devront être assurées pour une bonne efficacité du nouveau dispositif régional de recherches agricoles basé sur la mise en place des pôles.

1/- Dispositions institutionnelles

Le pôle de recherche est partie intégrante du système national de recherche. Cependant, institutionnellement, un protocole d'accord entre le pays hôte et le CILSS va conférer à cette partie du système national un mandat régional. En outre, l'Institut du Sahel, en tant que structure de coordination régionale définira avec l'institution d'accueil les modalités de contrôle, suivi et évaluation du programme défini dans le cadre du pôle de recherche.

2/- Aspects organisationnels

L'organisation du pôle de recherche est faite conformément aux textes en vigueur dans le système national abritant le pôle.

* Du coordonnateur : le coordonnateur est désigné sur la base d'un profil à définir d'un commun accord entre l'INSAH et le SNRA hôte et sur proposition du Directeur de SNRA abritant le pôle sur la base des critères définis ci-dessous :

- travailler dans le domaine de recherche du pôle
- avoir une ancienneté et une expérience suffisante
- avoir des qualités humaines permettant d'animer une équipe de recherche. Sa nomination est entérinée après consultation par les membres de la réunion des Directeurs Généraux des SNRA des pays membres du CILSS.

* de l'attribution du coordonnateur :

- coordonner les activités scientifiques du pôle
- assurer la gestion administrative et financière dans le cadre des dispositions du SNRA hôte.

* du personnel rattaché au pôle

Le personnel relevant du système national (nationaux et associés) est régi, soit par les statuts nationaux (pour les nationaux), soit par les accords bilatéraux entre le pays hôte et ses partenaires (associés).

Le personnel additionnel éventuel (originaires des pays du CILSS) est régi par un contrat les liant au CILSS. Un protocole d'accord entre le CILSS et le pays hôte mettra ce personnel à la disposition du système national abritant le pôle. Dans le cas des chercheurs nationaux travaillant déjà dans un système national, le contrat avec le CILSS définira les modalités de rémunération avec son pays d'origine.

2/- Liaison des pôles

a/- relations entre le pôle et les autres SNRA

Le pôle est conçu pour rayonner scientifiquement sur l'ensemble des SNRA des pays membres du CILSS. A cet égard, le pôle fournit les technologies aux SNRA et en retour reçoit de ceux-ci, leurs contraintes et leurs besoins. Il assure en outre le renforcement scientifique des SNRA, notamment par le biais de la formation.

b/- relations entre les pôles et leur environnement scientifique

Les pôles devront harmoniser leurs démarches dans le domaine de leurs compétences en collaboration avec les Institutions travaillant dans le Sahel et hors Sahel conformément aux priorités des SNRA pour éviter les duplications.

3/- Mécanismes de suivi-évaluation des pôles

Le suivi et évaluation du pôle est à considérer à deux niveaux :

- National : le pôle est soumis au processus habituel d'évaluation-du SNRA. Mais à ces réunions il convient d'associer des représentants des autres SNRA participant aux activités du pôle,

- Régional : en plus du processus d'évaluation propre aux SNRA abritant le pôle l'INSAH devra assurer le suivi de l'ensemble des activités des pôles et organiser bi-annuellement une évaluation externe pour soumission au Comité Régional des Recherches Agricoles (CRRA). Pour rendre ce processus crédible l'INSAH fera appel aux Experts de notoriété internationalement reconnue.

III - PROPOSITIONS DE POLES DE RECHERCHES

1. Au niveau du thème portant sur la conservation et gestion des ressources naturelles, il est proposé que les pays ci-après : Burkina Faso, Mali et Sénégal poursuivent la réflexion avec INSAH en vue de dégager les actions pilotes à mener et le pays le mieux indiquer pour abriter un pôle de recherche. Ces recherches porteront sur les cultures pluviales et les aspects suivants :

1. Développement des indicateurs de caractérisation de la fertilité des sols ;
2. Optimisation de l'utilisation de l'eau par les plantes et la gestion du ruissellement ;
3. Fixation biologique de l'azote ;
4. Techniques de régénération des sols dégradés
5. Méthodologies de gestion des terroirs

2. Au niveau du thème portant sur les ressources génétiques, il est recommandé un appui à tous les SNRA dans leurs efforts de collecte, évaluation et conservation de ces ressources. Un appui particulier sera assuré aux pays suivants qui peuvent jouer un **rôle** de leader pour une des spéculations données.

Il s'agit de :

- Bukina dans le domaine du maïs
- Mali dans le domaine du sorgho
- Niger dans le domaine du mil et du niébé
- Sénégal dans le domaine de l'arachide.

Ces pays devront développer une collaboration plus accrue avec les CIRA travaillant dans les mêmes domaines. Ces pays pourront à terme, constituer des banques de gènes régionales. Il convient toutefois de poursuivre les réflexions sur les autres spéculations et les productions forestières.

3. Au niveau des productions animales, le laboratoire national d'élevage du Sénégal a été retenu comme leader dans le domaine de la pathologie et de la productivité des petits ruminants. Il devra travailler en étroite collaboration avec les laboratoires du Mali, du Niger et du Tchad afin de pouvoir appuyer conséquemment les autres SNRA. Cette activité devrait être menée en collaboration avec les CIRA et notamment les CIPEA.

C - DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

La redynamisation des SNRA, pour une meilleure intégration de leurs actions dans la problématique du Développement global et une efficience conséquente par rapport à l'évolution actuelle de l'environnement scientifique, est indispensable. Les pouvoirs publics devront apporter leur appui pour la mise en place d'une politique du développement des ressources humaines conséquente et accepter les mécanismes de réforme relatifs aux financements consolidés. Pour ce faire, deux actions préalables sont à mener :

- * Politiques de la gestion des ressources humaines de SNRA

Ces politiques doivent permettre d'assurer une utilisation rationnelle des ressources disponibles, particulièrement les ressources humaines qui constituent le plus souvent le facteur limitant. Des dispositions statutaires sont à prévoir pour une meilleure motivation des chercheurs travaillant dans les systèmes nationaux de recherche..

* Mécanismes de financements consolidés

pour établir une certaine cohérence dans l'approche régionalisée de la recherche agricole, il est indispensable que tous les SNRA des pays membres du CILSS soient dotés de programmes de recherche consolidés basés sur des stratégies nationales. Ces programmes de recherche consolidés doivent contribuer à l'établissement d'un code de conduite d'une recherche de portée régionale. Ceci en vue de définir un canevas d'intervention dans le champs de la recherche de la sous-région sahélienne. Ces dispositions doivent être accompagnées d'un mécanisme consolidé de financement prenant en compte une autonomie de gestion financière et administrative des SNRA. A cet effet, il est nécessaire d'entreprendre une étude approfondie des différentes structures de recherche dans les pays membres du CILSS et chercher un appui des pouvoirs publics pour l'application des mesures d'innovation proposées.

Ces dispositions permettront également de fixer les conditions des bailleurs de fonds dont les contributions seraient dirigées vers les priorités de la région de façon cohérente et intégrée par rapport aux actions des gouvernements.

Les financements devraient être en majorité "non affectés". Une partie des financements extérieurs devraient être consacrés aux charges récurrente (coûts directs et indirects).

Il a été accepté la notion de panier national dont les ressources mobilisées serviront à la mise en oeuvre des activités retenues ; la notion de panier régional dont les ressources seront réservées aux activités de coordination, programmation et suivi-évaluation.

Les mécanismes de financement consolidé passent nécessairement par la mise en place de système de gestion flexible et transparente.

Les Etats devraient s'engager à stabiliser leur participation aux financements des SNRA de manière adéquate en vue d'assurer une gestion efficace.

Tous les SNRA devraient mettre en place en parallèle et immédiatement les mécanismes de financement consolidé. L'autonomie de gestion administrative et financière est une condition **sine qua non** à la mise en place de mécanisme de financement consolidé. Pour une coordination régionale effective il sera certainement nécessaire qu'il y ait une harmonisation entre les différents mécanismes nationaux. Il est retenu que les budgets des pôles prévoient des lignes budgétaires pour l'INSAH afin de couvrir ses coûts directs et indirects liés à sa fonction de coordination, de programmation et suivi-évaluation de leurs activités.

L'atelier recommande qu'il est nécessaire avant la mise en place effective des MCF dans tous les SNRA des pays membres du CILSS et cela de façon transitoire, des fonds seront rendus disponibles à l'INSAH pour la réalisation des études en vue de mettre en place les pôles de recherche. Ces fonds transitoires devront prendre en compte les activités de formation et d'appui technique en faveur des autres SNRA n'abritant pas les pôles.

RECOMMANDATION SUR LA BIOTECHNOLOGIE

1. Considérant la complexité des contraintes auxquelles le développement agricole est confronté dans le Sahel,

- Considérant les pertes énormes de gènes déjà subies par les espèces sahéliennes aux cours des années de sécheresse,

- Considérant le potentiel qu'offre la biotechnologie comme outil de base pour les scientifiques dans la mise au point des technologies appropriées,

- Vu l'émergence timide dans la Sous-Région de quelques actions dans le domaine de la biotechnologie,

L'atelier régional INSAH-SPAAR

- Recommande qu'une étude exhaustive des activités de recherche dans le domaine de la biotechnologie soit réalisée dans la sous-région,

- Suggère que les programmes nationaux du CILSS qui ont déjà démarré une unité de biotechnologie mettent à disposition des autres pays des notes techniques sur leur laboratoire,

- Recommande que la réflexion soit poursuivie en vue d'envisager, dans le futur une plus grande utilisation de la biotechnologie dans le système régional de recherche agronomique.

Liste de présence

NOM ET PRENOMS	INSTITUTION
BELEM PEGDA CELESTIN	INERA/BURKINA FASO
TAYE BEZUNEH BEZUNEH	OUA/SAFGRAD
SALL PAPE	ISRA/SENEGAL
JOHM KEN	DOP-MOA/GAMBIE
TRAORE MOUSSA	IER/MALI
MAHAMAT ADOUM DJAYA	BRA/TCHAD
TOUKOUA DAOUDA	INRAN/NIGER
OUATTARA MAMADOU	INRAN/NIGER
PUCES-CARSCH MICHAEL	SPAAR-AID/WASHINGTON
KERE ADOLPHE	INSAH
SOME LEOPOLD	INERA/BURKINA
TOURE MOCTAR	SPAAR
WEIJENBER JAN	SPAAR/BANQUE MONDIALE
JALLOW TIJANE	INSAH/CILSS
NEBIE IBRAHIM	SPAAR
SEDOGO P. MICHEL	DG/CNRST
PODA JEAN-NOEL	IRBET/CNRST
JOJO BAIDU-FORSON	ICRISAT/NIGER
LAOMAIBAO NETOYO	INSAH
KERE ADOLPHE	INSAH
GOMES SIMON	DEPA/GUINEE BISSAU
SILVA CARLOS	INA/CAP VERT
GOITA MAMADOU	IER/MALI
SOMPO CEESAY M.S.	DEPARTMENT OF AGRIC.R./GAMBIA
NDIAGA MBAYE	CORAF
CISSE LIMAMOULAYE	ISRA/SENEGAL
MEYONGA JOSEPH	SAFGRAD